



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion du : mercredi 20 juin 2018

Président : M. MATHIEU

Présents : MME. GOFFAUX – M. DELPLACE - THOMAS – DUPUY – DARDE.

Excusés : M. GORIN - LE CAVIL - ELLIBINIAN (représentant CRA).

INFORMATIONS

La Commission rappelle à tous les clubs qu'il est impératif de consulter les Procès Verbaux afin d'éviter tout problème concernant particulièrement les dates de rappel des feuilles de matches.

TERRAINS

FERMETURES

- Stade de la Poterne des Peupliers : le terrain sera indisponible du 4 juin au 31 août 2018
- Stade Boutroux : le terrain sera indisponible du 11 juin au 31 août 2018

Les terrains des stades BIANCOTTO et WIMILLE seront indisponibles les lundis 18, 25 juin et 2 juillet.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**RAPPEL A TOUTES LES EQUIPES:**

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevant sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisir, l'équipe recevant aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

FRANCILIENS :

Poule A :

N°20007955 – LANCIERS FC – CAFES AVEYRONNAIS 1

Prochaine réunion : mercredi 27 juin 2018.